Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-200059798-20251212-CM2512_09-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL('H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le six décembre par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien GERARD,

Absents excusés : Carolyn ENGEL-GAUTIER (pouvoir à Patrick LE MERRER), Viviane LE BIHAN (pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Youcef TERZI (pouvoir à Hervé GUEVEL), Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 18 Votants : 22 Quorum : 13

Patrick LE MERRER a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Françoise RAOULT

OBJET : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2025, CODE CM2512_09

Souhaitant mettre en avant l'engagement des agents exerçant au sein des services communaux (pôle administratif, pôle technique, pôle enfance, médiathèque), et à l'occasion des fêtes de fin d'année, Madame Le Maire propose à l'assemblée l'achat de chèques cadeaux à hauteur de 100 € par agent, selon les critères suivants :

- Avoir travaillé au sein de la collectivité au cours de l'année 2025 pendant 4 mois minimum, en tant qu'agent titulaire, stagiaire ou contractuel.

La commission des Ressources Humaines a émis un avis favorable à cette proposition.

Ces chèques cadeaux contribueront également à soutenir le commerce local car ils doivent être utilisés dans les commerces du territoire du pays de Morlaix.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 12 décembre 2025

Le Maire, Solange CREIGNOU

Patrick LE MERRER, secrétaire de séance